

L'ÎLE INTÉRIEURE

Conditions d'inscription et de participation - 2026

Séminaire « L'Île Intérieure »

Fuerteventura - du 14 au 21 novembre 2026

8 jours / 7 nuits • 8 participantes maximum • Tarif : 2 200 € par participante

1. Inscription et validation de la place

Le nombre de participantes au séminaire est volontairement limité à 8 personnes, afin de préserver un cadre intime, confidentiel et de qualité.

L'inscription devient ferme et engageante à réception de l'acompte de 500 €.

Le règlement de cet acompte vaut réservation de la place et acceptation des présentes conditions d'inscription et de participation.

2. Tarif et modalités de paiement

Le tarif total du séminaire est de 2 200 € par participante.

Le règlement s'effectue en deux étapes :

- Acompte à l'inscription : 500 €
- Solde : 1 700 €

Le solde de 1 700 € est payable au plus tard le 15 octobre 2026.

Paiement en deux fois possible après l'acompte, selon la date d'inscription. Par exemple : 850 € en septembre et 850 € avant le 15 octobre 2026.

Tarif Duo - inscription à deux

Pour deux participantes s'inscrivant ensemble au séminaire, une remise de 10 % est accordée à chacune, soit un tarif de 1 980 € par personne au lieu de 2 200 €.

Cela représente une économie de 220 € par participante, soit 440 € pour le duo.

Le Tarif Duo s'applique sous réserve que les deux participantes confirment leur inscription et règlent chacune leur acompte de réservation de 500 €.

Pour le Tarif Duo :

- Acompte à l'inscription : 500 € par participante
- Solde restant : 1 480 € par participante
- Paiement du solde en deux fois possible après l'acompte, selon la date d'inscription, soit par exemple 740 € puis 740 €, le règlement total devant être effectué au plus tard le 15 octobre 2026.

En cas de non-règlement du solde dans le délai prévu, l'organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation de la participante. Les sommes déjà versées ne seront alors pas remboursées.

3. Annulation par la participante

En cas d'annulation par la participante, pour quelque motif que ce soit - notamment maladie, accident, situation familiale, contraintes professionnelles ou autre motif personnel - aucun remboursement ne pourra être exigé, les frais engagés par l'organisatrice étant dus et non récupérables.

La participante reconnaît qu'en s'inscrivant, elle s'engage sur les dates du séminaire et qu'il lui appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être disponible du 14 au 21 novembre 2026.

4. Possibilité de transfert de place

En cas d'empêchement, la participante peut rechercher elle-même une personne susceptible de reprendre sa place.

Toute reprise de place doit obligatoirement être soumise à l'accord préalable de l'organisatrice.

La personne proposée en remplacement devra accepter les présentes conditions et répondre aux conditions de participation au séminaire.

Après validation du remplacement, les sommes déjà versées pourront, selon les modalités convenues avec l'organisatrice, être transférées à la personne remplaçante ou remboursées à la participante initiale.

Aucun transfert ne pourra être effectué sans l'accord préalable de l'organisatrice.

5. Assurance annulation et voyage

Il est vivement recommandé à chaque participante de souscrire, à titre personnel, une assurance annulation et/ou une assurance voyage adaptée, couvrant notamment les risques de maladie, accident, empêchement, annulation ou interruption de séjour.

La participante reste libre de choisir l'assurance de son choix.

L'organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences financières liées à une annulation ou à un empêchement de la participante.

6. Cadre et engagement de la participante

Le séminaire est organisé dans un groupe volontairement limité à 8 participantes afin de favoriser un cadre chaleureux, confidentiel et respectueux.

Chaque participante s'engage à :

- respecter les autres participantes et l'organisatrice ;
- respecter la confidentialité des échanges et des situations personnelles évoquées durant le séjour ;
- respecter les horaires et l'organisation du séminaire ;
- adopter une attitude respectueuse du cadre collectif ;
- rester responsable de ses choix et de ses limites pendant toute la durée du séjour.

Le séminaire comprend notamment des temps de constellations familiales et systémiques, de représentation, de reconnexion à soi, d'exploration de l'île et d'activités en plein air, selon le programme prévu.

7. Responsabilité

Les constellations familiales et systémiques proposées dans le cadre du séminaire constituent une démarche d'accompagnement et d'exploration personnelle.

Elles ne se substituent en aucun cas à un suivi médical, psychologique ou psychiatrique et ne constituent ni un diagnostic médical ni un traitement médical.

Chaque participante demeure pleinement responsable de son état physique, émotionnel et psychique pendant toute la durée du séjour.

8. Annulation exceptionnelle du séminaire par l'organisatrice

Dans le cas exceptionnel où l'organisatrice serait contrainte d'annuler le séminaire, l'intégralité des sommes versées par les participantes sera remboursée, ou pourra, lorsque cela sera proposé, être reportée sur une prochaine session selon le choix de la participante.

Cette disposition concerne uniquement une annulation du séminaire décidée par l'organisatrice.

9. Acceptation des conditions

En validant son inscription et en procédant au règlement de l'acompte de 500 €, la participante reconnaît :

- avoir pris connaissance des présentes conditions ;
- les avoir comprises ;
- les accepter pleinement et sans réserve ;
- avoir été informée des modalités de paiement, d'annulation, de remboursement et de transfert éventuel de sa place.

10. Droit applicable

Les présentes conditions sont régies par le droit espagnol.

Corinne Revil - Les Vagues de l'Harmonie

Fuerteventura - Îles Canaries - Espagne

Séminaire « L'Île Intérieure » - du 14 au 21 novembre 2026